

## ARRÊTÉ N° 2024\_255

### PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT DE MME NOURA BOUSSAFA POUR L'ACCUEIL FAMILIAL DE DEUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n° 4-1 du 10 juillet 2014 actualisant le règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2012-116 du 20 mars 2012 portant agrément de Mme Noura Boussafa en qualité d'accueillante familiale de personnes âgées ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2012-352 du 30 août 2012 portant agrément de Mme Noura Boussafa en qualité d'accueillante familiale de personnes âgées ou handicapées ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n° 2014-348 du 30 septembre 2014 portant agrément de Mme Noura Boussafa en qualité d'accueillante familiale de personnes âgées ou handicapées ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2019-384 du 29 août 2019 de renouvellement d'agrément de Mme Noura Boussafa pour l'accueil de deux personnes en situation de handicap ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de Mme Noura Boussafa, domiciliée 52 rue du Général Galliéni Bat.C appartement 61, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, pour l'accueil de deux personnes âgées et/ou en situation de handicap, à titre onéreux et à temps complet, à son domicile, réceptionnée complète le 13 mai 2024 ;

Vu les pièces constitutives du dossier ;

Vu les conclusions de l'instruction de la demande de Mme Noura Boussafa examinées en commission le 15 juillet 2024 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** - Mme Noura Boussafa, domiciliée 52 rue du Général Galliéni Bat.C appartement 61, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, bénéficie d'un renouvellement d'agrément pour l'accueil, à son domicile, à titre onéreux, de deux personnes âgées et/ou en situation de handicap, à temps complet et de façon permanente.

**ARTICLE 2.** - L'agrément de Mme Noura Boussafa est délivré pour une période de 5 ans à compter du 9 septembre 2024 au 9 septembre 2029.

**ARTICLE 3.** – L'agrément vaut habilitation à l'aide sociale.

**ARTICLE 4.** – Dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, le présent arrêté peut faire l'objet :

-d'un recours gracieux auprès du président du Conseil départemental, Hôtel du Département, direction de l'autonomie, 8 à 22 rue du Chemin Vert, 93000 Bobigny Cedex ;

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil.

**ARTICLE 5.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le